

*Séance extraordinaire du 29 mai 2013*

*À cette séance extraordinaire tenue le vingt-neuvième jour du mois de mai de l'an deux mille treize étaient présents. Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Frédéric Vallières  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard  
Monsieur Normand Tremblay  
Monsieur Scott Mitchell*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

*Départ de Monsieur Scott Mitchell, conseiller à 19 :15 hres.*

***Mandat à Me Yves Boudreault, avocat***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

3251-05-13

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité mandate Me Yves Boudreault, avocat afin de régler le dossier d'expropriation hors cour pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique ( 18e Rue ).*

***Raccordement des services d'aqueduc et d'égoût au 2037, rang Saint-Étienne (Monsieur Clermont Gagnon)***

*CONSIDÉRANT que le propriétaire situé au 2037, rang Saint-Étienne désire raccorder son terrain vacant aux services d'aqueduc et d'égoût;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières*

3252-05-13

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité accepte le raccordement aux services d'aqueduc et d'égoût sur le terrain vacant au 2037, rang Saint-Étienne tel qu'entendu lors de sa première demande avec servitude sur son terrain. Tous les coûts sont aux frais du propriétaire et payables trente ( 30 ) jours suivant la réception de la facture. La servitude ainsi que l'installation des conduites d'aqueduc et d'égoût devront être réalisées avant l'émission du permis de lotissement.*

***Demande de dézonage ( inclusion/exclusion ) de la zone agricole (Entreprises Dalu)***

*CONSIDÉRANT que le terrain en demande de dézonage est situé en zone agricole;*

*CONSIDÉRANT que la Municipalité vient d'obtenir un dézonage pour un futur développement résidentiel;*

*CONSIDÉRANT que la C.P.T.A.Q. a accordé la moitié du dézonage demandé pour le futur développement;*

*CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande de dézonage a des fortes chances d'être refusée et risque de nuire à la phase 2 du futur développement;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières*

3253-05-13

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité refuse de donner suite à la demande de dézonage des Entreprises Dalu Inc.*

*Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 ( 2 ) du Code municipal.*

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 20 :20 hres.*

*Clément Marcoux, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*